

# Affiliez-vous à la FGTB, vous avez tout à y gagner !



E.P.: W. Van Heetvelde, Centrale Générale - FGTB, rue Haute, 26-28 - 1000 Bru

Photo: action contre dumping social du 28 mars

**FGTB**

**Construction**

**Ensemble, on est plus forts**

En tant que membre de la FGTB construction, vous recevez chaque année une prime syndicale d'un montant maximal de 145 €. Cette année, cette prime a été versée automatiquement à partir du 20 juin.

En tant que membre de la FGTB, vous bénéficiez également de nombreux **autres avantages** :

- Une défense juridique.
- Un syndicat combatif qui œuvre pour de meilleurs salaires et conditions de travail.
- Une défense de tous vos droits.
- Un syndicat toujours à vos côtés.
- Un service efficace et accueillant.
- Des informations rapides et correctes.

**Que devez-vous faire pour recevoir la prime syndicale ?**

Si vous êtes affilié chez nous, vous n'avez rien à faire. La prime est versée automatiquement sur votre compte.

**Vous n'êtes pas encore membre ?**

Vous recevrez prochainement un document papier. Contactez votre section locale FGTB pour devenir membre et leur transmettre votre document de prime syndicale pour en bénéficier.

Suivez l'actualité de votre secteur sur [www.fgtbconstruction.be](http://www.fgtbconstruction.be)  
ou scannez le code QR.

